



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 juillet 2026 à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 130, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéros de cadastre	Lot n° 3 557 077
Adresse civique	583 3 ^e Rang Est
Zone	AF-2
Nature de la demande	Réduire la marge arrière à 5 m au lieu de 10 m, comme le prescrit l'article 29 du règlement de zonage 560-2017;
Effet de la demande	Autoriser l'implantation d'un bâtiment principal agricole à 5 m de la ligne arrière.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance publique du 13 juillet 2026 à 19 h 00, relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 26^e jour du mois de juin 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, de la manière ordinaire prévue, le 26 juin 2026, entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de juin 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier